Image not found or type unknown

Garde alternée en restant sous le même toit

Par **Mich**, le **20/06/2009** à **23:03**

Pouvez-vous m'expliquer comment peut se faire une "garde alternée en restant sous le même toit" alors que les désaccords entre les 2 parents sont "profonds" et que les enfants -13 et 11 ans- sont fortement manipulés par le père -l'expertise l'a constaté et le JAF a pris cette décision en parfaite connaissance du dossier et de la situation en résultant ? Quelle est l'applicabilité d'un tel jugement ?
D'autre part, pouvez-vous m'indiquer le délai pour interjeter appel de cette décision rendue par ordonnance (un mois ou 15 jours) ? L'appel a-t-il un effet suspensif ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés